

Scavoir il reste encore quelque chose à faire sur l'aventure de l'Île S^{te} Croix faite aux Danois en Juin 1733. et si le commerce avec cette île est aussi interdit que celuy avec les îles Angloises et hollandaises.

Scavoir quelles sont les intentions du ministre et son plan, sur les fortifications des îles d'Utile : sur les augmentations qui ont été proposées, et sur les munitions de Guerre et de Bouche qu'il courroie d'y avoir en magasin, pour leu deffense en cas d'attaque.

Il paroît que c'est le général qui fait faire et qui envoie les Recensements généraux des îles d'Utile. Les Recensements sont Cependant bien utiles et même nécessaires pour le Recouvrement de la Capitation, dont l'intendant est seul chargé. Scavoir Comment l'intendant a connoissance de ces Recensements.

Scavoir Les intentions du Roy sur les Refus faits par quelques Curés de la Martinique de recevoir pour Parrains et maraines, ceux qui n'ont pas fait leurs Pâques, et sur les appels comme d'abus interjetés au Conseil Supérieur.

a cause des refus de ces Curés.

Scavoir ce qui a été arrêté sur les
Propositions faites par les? Demande si autre chose
D'ouvrir un Commerce entre la Louisiane
et la Martinique et quels Privileges sont
attachés à ce Commerce.

Scavoir ce qui peut avoir été arrêté sur
la Proposition faite d'établir à la Louisiane
un atelier pour la Construction des Bâtiments
nécessaires au Commerce des îles du Sud.

Scavoir quels ordres ont été donnés sur
les Bateaux de Michel apartenant au R. de
Champigny qu'on propose d'acheter et d'armer
pour le service du Domaine.

De quel Droit le Greffier du Conseil
Supérieur est-il chargé de la consignation des
deniers provenant de la vente des Bâtiments
confisqués, et retient-il un droit de 5% pour l'art.
sur les deniers déposés suivant 29. du Titre 9.
du Titre 3. de l'ordonnance de 1681. Ces deniers
doivent être déposés entre les mains d'un
bourgeois solvable.

y-a-t-il un procureur général du Conseil

Superieur nommé? Le devoir Conseiller tenu
d'en faire les fonctions par Interim, n'en
etant pas Capable. Celuy nommé pour
Garde des Sceaux est il en etat de faire les
fonctions de Brouwer Gual, m^r D'orgerville
etant d'avis que ces deux Emplois soient
reunis sous une même Tête attendu que les
Emolumens de Bro^m Gual ne pourront suffire
aux depenses de son Employ qui l'oblige de
représenter et ledetourne de ses affaires
domestiques.

Les Negres faisant partie de
l'equipage d'un Bateau, sont ils partie
des effets mobiliers?

Quelle decision sur les Enfants negres,
mulatres, ou cabres emportés dans les rues

Idem sur la difference des prix du même
Sucre vendu en argeur Comptant, ou a prix
d'argeur, ou donné en Payement

Proposition de permettre aux
habitans d'envoyer leurs Taffia sur la Côte
de Guinée pour la traite des negres en
payant a la Compagnie de la Jinde lez

les droits quiluy son dûs

Etablissement de l'hopital de la Genade

Quelle decision y a t'il su lez batimens
francois la fortune de Dunkerque, Le fleuron
de S^t malo, Et laimable Jeanne du S^t Dumatz
Confisqués par les anglois, Et su lez
negocians anglois, Le Scipion, Confisqué
par les francois pour auoir été l'oprise
auelieü des terres de cez îles Angloises
et francoises quoy qu'aus lez lac de
Relaches forcez.

Proposition faite par M^r. —
D'Orgerville d'Etablir des estimateurs Jurez
des Sucres qui les Evalueroient tous au prix
de ceux pareils vendus en marges avec
permission d'une augmentation de 30. —
pour Ceu alegard de ceut domes empayemt.

Autre Proposition d'accord
un preciput considerable al' enfant qui sera
charge de la Sucrerie dupere. L'egalité —

des partages mes celuy qui prend la sucerie
d'upere hors d'Etat de satisfaire a ses
Engagements En occasionne La Ruine
~~de~~ la Colonie par le defaut des Sucreries.

Nécessité de faire aux îles divers
des Eurois de negres attendu que ces colonies
en manquent toutour depuis les plantations
des caffes qui en occupent beaucoup

L'adiministration des batiments
negriers attribuée au commerce des Capitaines
qui trafiquent leurs negres avec les
Portugais pour de la poudre D'or.

Quels ordres données Iwo les Suplements
defoués demandés par la lettre de M.
Dorgeville du 1. Juillet 1736. pour les
années 1731. 32. 33. Et 1734.

Jdem Iwo les plaintes portées contre
les Capucins qui manquent de Sujets
pour les Cures dont ils sont chargés
et qui ne donnent pas au Supérieur de
l'ile un pouvoir suffisant pour reprimier
ceux qui ont une mauvaise conduite

Wij hadden de handen vol te doen met
dezen zaak en dat was een groot�
zaak dat wij niet konden vergeten.

Iesus

Wij waren dan ook al op weg.

Wij waren dan ook al op weg, toen wij
zagen dat er een groep mensen

Antwoort van Jezus

Wij zagen dat er een groep mensen
die ons bedreigden waren en die ons
bedreigden en dat was een grote zaak.

Iesuus

Wij hadden de handen vol te doen met
dezen zaak en dat was een groot�^{zaak}
zaak dat wij niet konden vergeten.

Antwoort van Jezus

Wij hadden de handen vol te doen met
dezen zaak en dat was een groot�^{zaak}
zaak dat wij niet konden vergeten.

Yesterdays

and tomorrow

will be

today

1155

